

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 janvier 2013

L'an deux mil treize et le dix-sept janvier convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt-quatre janvier deux mil treize à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Indemnité représentative de logement pour les instituteurs
- Banque Alimentaire d'Angoulême : convention de partenariat
- Plan Local d'Urbanisme : projet de consultation de bureaux d'études
- RD 72 – résultat de l'appel d'offres
- Mutuelle santé du personnel : participation éventuelle de l'employeur
- Aménagement de la place de l'Eglise : acquisition de terrain
- SAUR : compteur des bâches à incendie
- Questions diverses

L'an 2013, le 24 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDIN Olivier, BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALLANGER Stéphanie, à M. KOTSIS Jack, GALY Virginie à M. DUROCHER Denis,
Excusé(s) : MM : BAUDOIN Bruno, CÔME Philippe, M. BESSONNET William, Mme BOUCHET Sandra

Secrétaire: Mme POMMERAUD Brigitte

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT POUR LES INSTITUTEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, Monsieur le Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Toutefois, préalablement à la revalorisation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux et du Conseil départemental de l'Education Nationale doit être recueilli.

Le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur (DSI) pour 2012 a été fixé à 2 808 euros identique à celui de 2011

En conséquence, Monsieur le Préfet propose de procéder à une revalorisation identique de IRL pour l'année 2012 soit un montant de base de 2 184,17 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet.

BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULEME : CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en juin dernier, l'ensemble des Maires membres du Conseil d'Administration de l'Association d'Aide Alimentaire du canton de Hiersac ont pris l'engagement d'assurer le paiement des factures de colis alimentaires fournis par la Banque Alimentaire d'Angoulême et de la Charente pour l'année 2012.

Compte tenu de la situation précaire de l'Association d'Aide Alimentaire qui ne peut couvrir ces frais, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge ces frais selon une répartition par nombre d'habitants, ce qui représente pour notre commune une somme de 146,76 euros.

Monsieur le Maire propose également de signer une convention de partenariat directement avec la Banque Alimentaire d'Angoulême, afin de pouvoir continuer à aider les personnes qui bénéficient de colis alimentaires. Le coût de ces colis sera directement facturé à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la prise en charge des frais à hauteur de 146.76 euros pour couvrir la période de janvier à septembre 2012.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la banque alimentaire d'Angoulême.

Dit que les frais de 2012 et le coût des colis pour 2013 seront imputés sur le budget du CCAS au compte 6568 : autres secours

PLAN LOCAL D'URBANISME : CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES

Monsieur le Maire informe les membres présents, que la commune dispose actuellement d'une carte communale, pour support à l'élaboration des demandes d'urbanismes, et que cette dernière n'est plus adaptée. Il faut donc envisagée soit de la refaire soit de la remplacée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il précise toutefois que la commune étant inscrite dans le périmètre du SCOT, un PLU serait plus adapté.

Il explique qu'il faut tout d'abord lancer une consultation auprès de différents bureaux d'études, pour ensuite choisir celui qui mènera le projet.

Il demande donc au conseil municipal de prendre connaissance du projet de cahier des charges puis de l'autoriser à lancer cette consultation auprès de bureaux d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme,

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès de différents bureaux d'études

RD 72 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire donne le résultat d'ouverture des plis déposés dans le cadre du marché d'aménagement de la RD 72.

A la première lecture, il apparaît que l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1 et la Sarl BLUTEAU pour le lot 2, soient les entreprises les mieux classées.

Le bureau d'études procède à l'analyse détaillée des offres. Dès la réception du rapport, nous ferons la publicité de l'avis d'attribution, et nous pourrions par la suite déposer le dossier de marché à la Préfecture.

Une fois toutes ces formalités accomplies, les travaux pourront débuter.

MUTUELLE SANTE DU PERSONNEL : PARTICIPATION EVENTUELLE DES EMPLOYEURS.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que suite au décret en décembre, l'employeur peut prendre en charge toutes ou parties des cotisations payées par les employés, pour leur couverture de mutuelle ou de prévoyance.

Les membres présents ne sont pas contre le principe, mais le dossier sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, pour avoir plus d'informations.

SAUR : COMPTEURS DES BÂCHES A INCENDIE

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fermer complètement les compteurs des bache à incendie. En effet ces compteurs ne servent pas et nous payons l'abonnement tous les ans pour rien.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture, acceptant la démission de M. BAUDOIN Bruno de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal.
- SIVOM de St Michel : 3 communes ne veulent plus participer à l'entretien du gymnase et demandent à ne plus adhérer au syndicat. Après diverses discussions, notamment avec le Département, ce dernier propose de faire un état des lieux et de procéder à une rétrocession des installations à la commune de St Michel.
- Refondation de l'école – Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attendre la rentrée 2014 pour passer à la semaine à 4 j ½. Une demande sera transmise au Conseil Général et à l'Inspection Académique dans ce sens.
- Le prochain conseil aura lieu le 19 mars 2013

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 20
